

direction
générale
de la Mer
et des Transports

direction
des Affaires
maritimes

mission
de la Navigation
de plaisance
et des Loisirs
nautiques

avril 2008

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures et transports

Présent
pour
l'avenir

Téléchargez ce document sur le site www.mer.gouv.fr

La signalisation maritime

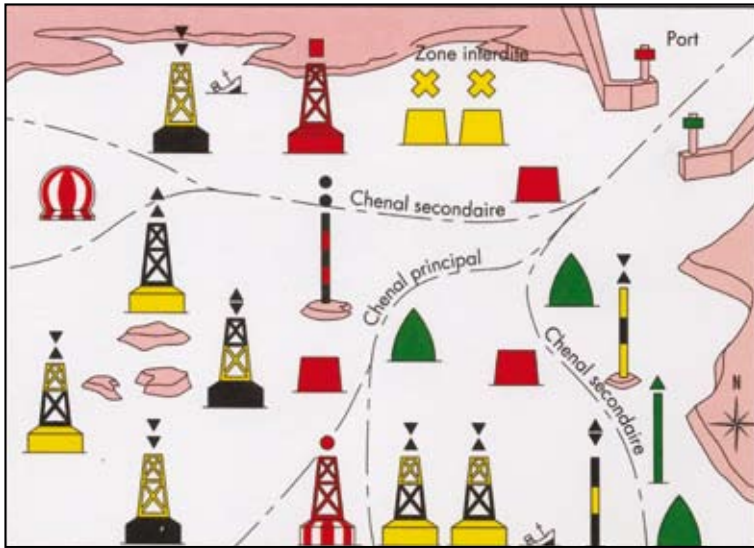
Les phares et balises, acteurs de la sécurité maritime : un bureau central et des services de proximité sur le littoral

Leurs missions sont les suivantes :

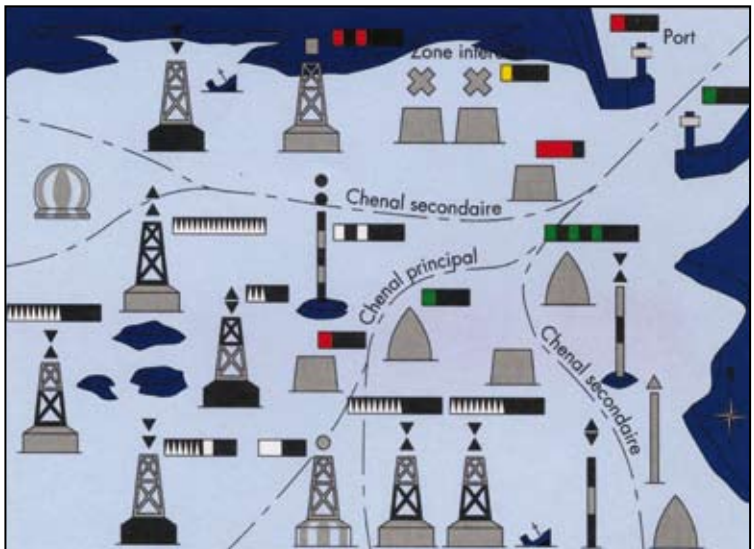
- ◆ fournir aux navigateurs des aides à la navigation conformes aux normes internationales ;
- ◆ une politique nationale, selon les directives internationales qu'ils contribuent à élaborer et à promouvoir au sein de l'Association internationale de signalisation maritime (AISM) ;
- ◆ fournir aux navigateurs des aides à la navigation adaptées à l'évolution de leurs besoins ;
- ◆ développer des aides radio-électriques comme les racons, les stations de corrections différentielles (DGPS), le Loran C, les balises AIS, le projet satellitaire européen Galileo ;
- ◆ moderniser des aides conventionnelles grâce aux bouées de nouvelle génération et aux feux à diodes électro-luminescentes ;
- ◆ participer à l'information nautique sur l'état et l'évolution des aides à la navigation.



Balisage de jour
Région A



Balisage de nuit
Région A



Balisage maritime système « A.I.S.M. »
Région A

